

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES**

Le 23 juillet 2026

SERVICE TERRITORIAL D'ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

Le délégué territorial de la **Commission Territoriale de la Masse d'Île-de-France**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

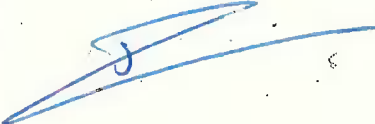
DÉCIDE :

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
Madame Maëlle TIÉ	C2	Responsable de cité de Limeil-Brevannes

MT CP

SPÉCIMEN DES SIGNATURES ET DES PARAPHE

Délégué territorial ;

Nom – Prénom	Grade	Signature	Paraphe
Monsieur BOUCARD Christian	ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL		

Délégataire

Nom – Prénom	Grade	Signature	Paraphe
Madame Maëlle TIÉ	C2		

Signature et paraphe du délégataire de l'ordonnateur secondaire, servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.